

Monsieur Hervé RONY
Directeur général
SCAM
5, avenue Vélasquez
75008 PARIS

Paris, le 5 mai 2014

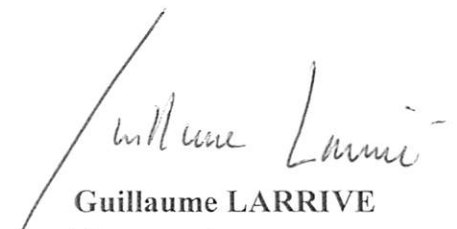
Monsieur le Directeur,

Vous avez bien voulu appeler mon attention par un courrier sur les enjeux européens relatifs au secteur de la culture, et je vous en remercie.

Vous trouverez avec ce courrier la réponse à vos questions pour lesquelles j'ai porté un grand intérêt. L'Europe de la culture est un véritable socle pour construire un avenir commun, tant sur le plan des échanges entre les peuples qu'en termes de retombées économiques. Soyez donc assuré de mon engagement sur ce sujet.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

et cordialement


Guillaume LARRIVE
Directeur de campagne,
Député de l'Yonne

1. Quels engagements entendez-vous prendre pour défendre l'exception culturelle ?

La politique culturelle commune doit permettre la **sauvegarde de l'exception culturelle** de l'Europe en donnant un accès à tous à la diversité culturelle et en préservant son patrimoine commun.

Dans cette optique de mise en œuvre de l'identité culturelle européenne et suite au rapport de MT. Sanchez-Schmid sur la promotion des secteurs culturels et créatifs adopté à l'unanimité en commission culture, nous souhaitons la mise en œuvre d'un **cadre législatif adapté pour encourager le développement** de ces secteurs et leur permettre de **relever au mieux le défi du numérique**.

De plus, nous nous engageons à faire preuve d'**une extrême vigilance dans le cadre des négociations commerciales du TTIP** afin que les services culturels et audiovisuels restent exclus du mandat de la Commission.

2. Comment comptez-vous agir pour défendre le droit d'auteur et lutter contre la piraterie ?

Il est essentiel d'avoir une stratégie commune en matière de droits de propriété intellectuelle, qui permette de développer l'offre légale en faveur des citoyens et de lutter contre la piraterie en ligne. Nous souhaitons **poursuivre la lutte contre le téléchargement illégal** et **favoriser la coopération européenne judiciaire et policière**, notamment afin de lutter contre l'hébergement et la diffusion de contenus ne respectant pas le droit d'auteur. De plus, il nous semble important d'**améliorer la gouvernance et la transparence des sociétés de gestion collective des droits d'auteur**.

3. Quelles mesures prendrez-vous pour harmoniser les régimes fiscaux entre les Etats membres ?

Pour permettre l'harmonisation des régimes fiscaux entre les Etats membres, il est nécessaire de **faire converger le cadre fiscal dont bénéficient les grandes entreprises**. L'objectif de convergence pourrait être le suivant : que les entreprises paient les impôts ainsi que les contributions qui financent la culture dans l'Etat dans lequel elles réalisent leurs profits.

4. Etes-vous favorable à l'instauration d'une TVA européenne réduite et unique sur les biens et services culturels ?

Nous voulons établir un **taux de TVA unique et réduit** sur l'ensemble des biens culturels pour mettre fin au dumping fiscal de certains Etats sur la TVA des services culturels en ligne notamment.

5. Etes-vous favorable au principe de neutralité technologique appliqué à la TVA ?

Nous sommes **favorables au principe de neutralité technologique** appliqué à la TVA, c'est pourquoi nous proposons d'aligner la TVA des services culturels en ligne sur celle des biens physiques.

6. Etes-vous favorable à l'application du principe du territoire de destination pour les taxes et contributions liées à la culture plutôt que le territoire d'émission ?

L'application du principe du territoire de destination pour les taxes et contributions liées à la culture est conforme au principe que nous défendons, énoncé plus haut : les entreprises paient les impôts ainsi que les contributions qui financent la culture dans l'Etat dans lequel elles réalisent leurs profits.

7. Soutiendrez-vous une réouverture de la directive sur les Services de médias audiovisuels à la demande (SMA) et de celle sur commerce électronique afin de rééquilibrer les responsabilités entre anciens et nouveaux diffuseurs de la culture et de rééquilibrer le partage de la valeur ?

Le partage de la valeur est un enjeu essentiel pour l'avenir de la création. En effet, avec l'introduction du numérique, les équilibres existant alors se sont trouvés bouleversés. Il est donc nécessaire aujourd'hui de réfléchir à un ajustement rééquilibrant qui allie les intérêts des anciens et des nouveaux diffuseurs de la culture.

8. Quelles mesures prendrez-vous pour favoriser l'émergence de services numériques culturels européens respectueux du droit d'auteur et au développement de l'offre légale ?

Dans le domaine des services numériques culturels européens, nous défendons une approche équilibrée entre la protection des détenteurs de droits et les demandes des utilisateurs. Pour cela, nous proposons deux mesures spécialement axées sur le numérique :

- **Favoriser l'émergence de champions européens du numérique**, l'hébergement hors de l'Union représentant un risque pour la sécurité des données, et **accroître les infrastructures**.
- Mettre **fin au roaming** (surcoût lié aux frais d'itinérance) à la fin de l'année 2015, et imposer aux fournisseurs d'accès à Internet la **neutralité du Net** (ne pas bloquer ou ralentir les services internet des concurrents) afin de permettre un accès simple, à tous et dans toute l'UE à Internet.

9. Défendrez-vous la rémunération pour copie privée et l'étendrez-vous au stockage en ligne ?

Nous **défendrons la rémunération pour copie privée**, et afin d'anticiper le développement du téléchargement en ligne et du cloud computing, nous étudions la possibilité de faire évoluer la rémunération pour copie privée d'un prélèvement sur les supports physiques de copie vers un **prélèvement sur les terminaux d'accès**.